

Grille d'évaluation – Travail de diplôme

Diplôme / titre	Experte/ expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral		
Titre du travail			
Candidate / candidat			
Numéro de candidate / candidat			
Tuteur / tutrice (le cas échéant)			
Experte / expert 1		Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____	
Experte / expert 2		Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____	
Points / Note	_____ / _____	Commission examen Date : _____ Visa : _____	Secrétariat Date : _____ Visa : _____

1. Volume du travail

Voir points 5.2, 5.3, 5.5 et l'Annexe 2 des Directives.

Volume du travail	Atteint	Pas atteint	Nombre de mots	Points max.	Points atteints
Volume du travail selon le point 3.4 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives				1	
		Si pas atteint:	Echec, note finale = 1		

Nombre de mots :	
Moins de 9'000	Echec, note finale = 1
Fourchette : entre 9'000-11'000	1 point
11'001-12'500	0 points
12'501 et plus	Echec, note finale = 1

Évaluation pour les critères ci-après (parties 2 et 3)

3 / 6 points : démontré systématiquement / intégralement réalisé

2 / 4 points : démontré / réalisé en grande partie

1 / 2 point : peu démontré / partiellement réalisé

0 point : pas démontré / pas réalisé

2. Critères formels

Critères d'évaluation	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
2.1 Langage : - Travail rédigé avec soin et précision, de manière objective et lisible. - Grammaire correcte (orthographe et ponctuation).		3	
2.2 Les directives concernant la structure du travail de diplôme sont respectées : - Tous les critères relatifs au contenu, mentionnés au chiffre 5.3 des Directives, sont présents. - La page de titre contient les indications mentionnées au point 3.1.1 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives. - Dans les annexes sont mentionnés au minimum les listes des sources et des abréviations, ainsi que la déclaration sur l'honneur.		3	

2.3 Mise en forme : - Respect des indications sur la mise en forme mentionnées au point 3.2 de l'Annexe 2 : Notice « Travail de diplôme » des Directives. - Sources citées de manière correcte, complète et cohérente - Citations correctes dans le texte.		3	
2.4 Eléments visuels: - Les éléments visuels utilisés complètent / appuient le travail et génèrent une plus-value. - Les graphiques et illustrations sont dotées d'une légende et référencés dans le texte.		3	
Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 2		12	

3. Critères relatifs au contenu / professionnels

3.1 Analyse de la situation	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
3.1.1 Un résumé donne un aperçu rapide et montre la nécessité d'une analyse/appréciation des risques.		3	
3.1.2 La demande faite à la direction pour améliorer la situation actuelle est motivée (argumentaire).		3	
3.1.3 Le contexte et la délimitation de la problématique (de l'entreprise, des processus etc., analysés dans le travail de diplôme) sont décrits avec précision.		3	
3.1.4 L'analyse de la situation se réfère à des chiffres clés existants et à des valeurs de référence.		3	
3.1.5 Identification et application de lois, ordonnances, normes et règles pertinentes.		3	
Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.1		15	

3.2 Analyse/appréciation des risques	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
3.2.1 Le choix de la méthode d'analyse/appréciation des risques est expliqué (inclus d'éventuelles remarques sur des alternatives pertinentes).		3	
3.2.2 L'application de la méthode est décrite et rigoureuse.		3	
3.2.3 Justification de la nécessité de faire appel ou non à d'autres spécialistes MSST ou spécialistes du domaine.		3	
3.2.4 L'implication interdisciplinaire de personnes appropriées de l'organisation est garantie et décrite de manière compréhensible.		3	
3.2.5 Les phénomènes dangereux sont identifiés, plausibles et leurs risques appréciés.		6	
Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.2		18	

3.3 Réduction et traitement des risques	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
3.3.1 Les mesures mentionnées conduisent à une réduction / atténuation compréhensible et effective des risques identifiés.		6	
3.3.2 Les mesures définies sont priorisées (principe STOP), proportionnées et applicables dans la pratique.		6	
3.3.3 Les risques résiduels, les nouveaux risques, ainsi que les questions à approfondir, sont suffisamment abordés.		6	
3.3.4 Des réflexions sur le rapport coûts/ bénéfices existent et sont compréhensibles.		6	
3.3.5 ST et PS sont intégrées dans les processus de travail au niveau stratégique et opérationnel.		3	
3.3.6 Une distinction est faite entre mesures immédiates et mesures systémiques.		3	
Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.3		30	

3.4 Mise en œuvre des mesures / controlling	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
3.4.1 La mise en œuvre des mesures est priorisée, planifiée dans le temps et les diverses responsabilités sont définies.		3	
3.4.2 Les adaptations ou non du concept STPS ou du système de gestion de l'entreprise sont justifiées.		3	
3.4.3 Le processus de contrôle de l'efficacité à long terme des mesures est décrit et compréhensible.		6	
3.4.4 La communication, adaptée aux destinataires dans l'entreprise, concernant la problématique ou la solution est donnée (p.ex. plan de communication, canaux de communication).		6	
Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 3.4		18	

4. Impression générale

6 points : le travail remplit tous les critères : il est cohérent, a un fil conducteur reconnaissable et les points les plus importants sont mis en évidence.

4 points : le travail remplit majoritairement les critères de cohérence, de fil conducteur reconnaissable et de mise en évidence des points les plus importants.

2 points : le travail remplit insuffisamment les critères de cohérence, de fil conducteur reconnaissable et de mise en évidence des points les plus importants.

0 point : le travail n'est pas cohérent, un fil conducteur n'est pas reconnaissable, aucun point important n'est mis en évidence.

4 Impression générale sur le travail	Justification de la déduction de points	Points max.	Points atteints
Le travail est cohérent, il a un fil conducteur et les points les plus importants sont mis en évidence.		6	
Total des points possibles / total des points atteints pour la partie 4		6	

Calcul de la note du travail de diplôme :

1. Volume du travail										1		
2. Critères formels										12		
3. Critères relatifs au contenu / professionnels												
3.1 Analyse de la situation										15		
3.2 Analyse / appréciation des risques										18		
3.3 Réduction / atténuation des risques										30		
3.4 Mise en œuvre des mesures / controlling										18		
4. Impression générale sur le travail										6		
Total des points										100		
Note	Points atteints ----- x 5+1 = Note Points max.									Arrondi à la note entière ou à la demi-note arrondir à la demi-note supérieure si ≥ 25 respectivement ≥ 75 et plus arrondir à la demi-note inférieure si ≤ 24 respectivement ≤ 74 et moins		Note finale
	Points atteints	0 - 4	5 - 14	15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 54	55 - 64	65 - 74	75 - 84	85 - 94	
Note	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6	